



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 43320

Texte de la question

M. René Beaumont souhaiterait à nouveau attirer de manière toute particulière l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale au sujet de la situation du dispositif spécialisé de prise en charge des toxicomanes dans notre pays et notamment de sa précarité. En effet, à la suite de la déclaration de M. le Premier ministre, à l'issue du comité interministeriel de lutte contre la drogue, en septembre 1995, étaient prévues diverses actions dans ce domaine. Cependant, et malgré les démarches nombreuses entamées par différents parlementaires, force est de constater qu'à ce jour aucune structure n'a réellement été mandatée et ce, en dépit des conventions qu'avait liées l'Etat avec les diverses associations concernées. En outre, les délégations de crédits pour l'année 1996 ne parviendront aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale qu'au début du mois d'avril. Celles-ci n'étant faites que pour six mois, elles ne représenteront, des lors, que 50 p. 100 de la dotation 1995, ce qui précarise encore davantage les dispositifs. Enfin, les dernières mesures annoncées par M. le Premier ministre devaient être financées à 80 p. 100 par la délégation générale de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Cette dernière voit cependant son budget gelé de 15 p. 100 ce qui risque fort d'oberer son action. Cette même DGLDT, instance de coordination et d'impulsion n'a plus de délégué général depuis bientôt quatre mois. Déplorant cette situation des plus critiques, il souhaiterait sur ce sujet délicat obtenir de la part du ministre des réponses appropriées sur les préoccupations retranscrites.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43320

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5144